BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

SESSION 2015

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :
Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

Tout autre matériel est interdit.

Documents à rendre avec la copie :

Dossier 2 :
Annexe A p10

Dossier 3 :
Annexe B p11-12

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES - SESSION 2015

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de trois dossiers indépendants.

Page de garde ..... P 1
Présentation du contexte ..... P 2
DOSSIER 1 : Importation de moulinets pour la pêche en eaux douces... (70 points)..... P 3
DOSSIER 2 : Approvisionnement de l'entrepôt Terre et Eaux ..... (75 points)..... P 3
DOSSIER 3 : QCM..... (15 points)..... P 3

Le sujet comporte les annexes suivantes :

Dossier 1 : Importation de moulinets pour la pêche en eaux douces

Annexe 1 : La proposition du fournisseur américain (par expédition)..... P 4
Annexe 2 : Transcom Europa Detroit..... P 4
Annexe 3 : Tarification de la compagnie aérienne « AIR AMERICA »..... P 4 - 5
Annexe 4 : Messagerie Louis Zamet : tarifs négociés..... P 6
Annexe 5 : Agence Taffon Valence..... P 6
Annexe 6 : Extrait de la réglementation douanière..... P 6
Annexe 7 : Le taux de change..... P 6

Dossier 2 : Approvisionnement de l'entrepôt Terre et Eaux

Annexe 8 : Extraits de l'appel d'offres de Terre et Eaux..... P 7
Annexe 9 : Les cannes à pêche du fournisseur Nature et Pêche et les rolls..... P 7
Annexe 10 : Les deux hypothèses d'approvisionnement..... P 7 - 9
Annexe A : Tableau comparatif des deux hypothèses (à rendre avec la copie)..... P 10

Dossier 3 : QCM

Annexe B : QCM (à rendre avec la copie) ..... P 11 - 12

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Votre entreprise	Société Taffon – 26000 Valence : transporteur routier, commissionnaire de transport, commissionnaire agréé en douane, agent agréé IATA, agent habilité (sûreté), logisticien.
Votre client	Nature et Pêche, grossiste en articles de pêche en eaux douces. Plateau des Couleurs - 26000 Valence.

DOSSIER 1 – Importation de moulinets pour la pêche en eaux douces		
Intervenants	Fournisseur de Nature et Pêche	Mit-Fishing Détroit Michigan (USA) Producteur de matériels de pêche Considéré comme chargeur connu
	Transitaire à Détroit	Transcom Europa Détroit Michigan (USA)
	Transporteur aérien	AIR AMERICA (USA)
	Transporteur routier	Messagerie « Louis Zamet », agence de Valence – 26000 Valence
	Commissionnaire	Société Taffon Valence – 26000 Valence
Votre mission	Actuellement, Nature et Pêche achète des moulinets auprès d'un fournisseur français au prix de 95 € TTC l'unité, livraison à Valence. Dans un souci permanent de diminution des coûts, Nature et Pêche demande à son commissionnaire Taffon d'étudier la proposition d'un fournisseur américain pour savoir s'il serait pertinent de travailler avec lui.	

DOSSIER 2 – Approvisionnement de l'entrepôt Terre et Eaux		
Intervenants	Prestataire logistique	Taffon Valence – 26000 Valence
	Plate-forme logistique	Taffon Orange – 84100 Orange
	Grossiste en matériel de pêche, chasse et sports en plein air	Terre et Eaux – 84100 Orange
	Transporteur routier	Transports Berleux – 84100 Orange
Votre mission	Nature et Pêche souhaite répondre à l'appel d'offres du grossiste en articles de pêche, Terre et Eaux. Il vous demande de lui proposer une solution d'approvisionnement lui permettant de respecter les contraintes du cahier des charges de Terre et Eaux.	

DOSSIER 3 – QCM

DOSSIER 1 – Importation de moulinets pour la pêche en eaux douces

Depuis plusieurs années, Nature et Pêche achète des moulinets de pêche en eaux douces auprès d'un fournisseur français au prix de 95 EUR TTC le moulinet, livraison à Valence incluse. Nature et Pêche a été contacté par un fournisseur américain, Mit-Fishing. Celui-ci lui propose deux incoterms de vente : DAP Valence ou FCA Entrepôt de Transcom Europa, aéroport de Detroit. Nature et Pêche, ne disposant d'aucune expérience en la matière, demande au commissionnaire Taffon de lui proposer l'incoterm de vente le plus pertinent en cas de changement de fournisseur, puis d'évaluer la compétitivité de l'offre du fournisseur américain par rapport au fournisseur actuel.

Travail à faire :
1. Déterminer la valeur DAP Valence des moulinets en cas d'achat selon l'incoterm FCA Entrepôt de Transcom Europa, aéroport de Detroit.
2. Choisir l'incoterm que vous allez proposer à votre client en abordant les aspects quantitatifs et qualitatifs.
3. Analyser s'il est pertinent pour votre client de changer de fournisseur de moulinets.

DOSSIER 2 – Approvisionnement de l'entrepôt Terre et Eaux

Nature et Pêche souhaite répondre à un appel d'offres de Terre et Eaux, grossiste en articles de pêche, de chasse et de sports de plein air, situé à Orange. Le cahier des charges de cet appel d'offres précise le type d'articles, les quantités, les fréquences demandées, ainsi que le prix d'achat maximum rendu entrepôt d'Orange.

Nature et Pêche s'adresse à la société Taffon de Valence pour réfléchir à une organisation logistique lui permettant de respecter la demande de Terre et Eaux.

La société Taffon envisage deux hypothèses d'approvisionnement :

- Une livraison directe depuis le site de Nature et Pêche jusqu'à l'entrepôt de Terre et Eaux.
- Une livraison depuis le site de Nature et Pêche jusqu'à l'entrepôt de Terre et Eaux après entreposage et groupage sur la plate-forme d'Orange. En effet, la société Taffon dispose d'une plate-forme sur la ville d'Orange par laquelle transitent déjà les marchandises d'autres fournisseurs de Terre et Eaux. La société Taffon pourra ainsi mutualiser les livraisons à destination de l'entrepôt de Terre et Eaux.

Vous analysez la faisabilité des deux hypothèses d'approvisionnement par rapport au cahier des charges de Terre et Eaux.

Travail à faire :
1. Démontrer que la société Taffon dispose des capacités de stockage nécessaires sur la plate-forme d'Orange pour pouvoir grouper les livraisons de Nature et Pêche avec celles des autres fournisseurs conformément à l'hypothèse 2 .
2. Calculer le coût d'une canne à pêche rendue à l'entrepôt de Terre et Eaux pour chaque hypothèse d'approvisionnement.
3. Compléter le tableau comparatif des deux hypothèses en annexe A (à rendre avec la copie).
4. Choisir la solution la plus adaptée à la demande de votre client en argumentant.

DOSSIER 3 – QCM

Travail à faire :
Compléter l'annexe B (à rendre avec la copie). Une ou plusieurs réponses sont possibles pour une même question.

Annexe 1 – La proposition du fournisseur américain (par expédition)

La marchandise :
100 moulinets de pêche Y14 Poids net : 250 g par pièce

L'emballage carton :
- dimensions extérieures : 60 × 38 × 21 cm
- poids de l'emballage + rembourrage : 1,5 kg par carton
- Contenance d'un carton : 10 moulinets Y14

Le prix :
Le fournisseur Mit-Fishing propose à Nature et Pêche deux prix de vente pour un moulinet :
- un prix de vente DAP Valence : 108 USD ;
- un prix de vente FCA Entrepôt de Transcom Europa, aéroport de Detroit : 82,50 USD

Annexe 2 – Transcom Europa Detroit

La société Taffon de Valence prend contact avec Transcom Europa, organisateur de transport agréé IATA, agréé en douane et habilité à sécuriser le fret, situé à Détroit.
Il est chargé d'organiser les opérations de transit aéroportuaires à Détroit, y compris la sécurisation du fret ainsi que le transport aérien, et de souscrire une assurance marchandise pour le compte de Nature et Pêche.
Il reçoit de Mit-Fishing, considéré comme chargeur connu, les données sur la marchandise. Elles sont ensuite transmises à la société Taffon de Valence qui les pré-valide auprès de la douane française avant le départ de la marchandise.

Les prestations facturées par Transcom Europa pour un envoi sont les suivantes :
- Handling : 18 USD
- Sécurisation du fret : 15 USD
- Assurance marchandise tout risque : 15 USD
- Commission : 87,36 USD
- Transport aérien : à déterminer selon le tarif Air America.

Annexe 3 – Tarification de la compagnie aérienne « AIR AMERICA » Conditions générales (Extraits)

Article 1 – Les catégories de tarifs applicables
- Minima de perception
  Ce minimum doit être perçu lorsque le tarif applicable à une expédition, calculé selon le poids ou le volume, est inférieur à ce minimum.
- Tarifs généraux (général cargo)
  Les tarifs généraux s'appliquent à toutes les marchandises acceptables au transport.
  Les tarifs normaux s'appliquent pour une même catégorie de marchandise, sur une même relation.
  Sur certaines relations, il peut exister des rabais de quantité (RQ) ; la compagnie applique la règle du payant pour.

Article 2 – Le poids de taxation
- Le poids de taxation est la plus grande de ces deux valeurs :
  - le poids au kg
  - un poids fictif de marchandise de 6 dm^3 par kg sur toutes les zones de relations.
    Le volume retenu est le volume cubique déterminé en prenant en considération les plus grandes dimensions hors tout. Les dimensions linéaires sont arrondies de la façon suivante :
    - ✓ les fractions de centimètres au-dessus de la demie sont arrondies au cm supérieur,
    - ✓ les fractions de centimètres jusqu'à la demie, sont arrondies au cm inférieur.
- Le poids de taxation est arrondi de la manière suivante : toute fraction d'un kilo est arrondie au demi-kilo supérieur.

Tarif général

Aéroport de départ	Aéroport d'arrivée	Poids mini	USD/kg
DETROIT DTT	Paris Roissy CDG	M	106,82
		N	13,04
		100	4,99
		300	3,39

Barème des frais annexes au départ, toutes relations

Les frais repris ci-dessous sont à appliquer systématiquement sur la LTA

I- Taxe fixe d'établissement de la LTA (code AWA ou AWC) :	25,00 USD
II- Taxe fixe d'enregistrement, compagnie aérienne (code CHC) :	28,50 USD
III- Surcharge de fuel (code MYC) calculée sur le poids brut :	1,10 USD /kg
IV- Tarification des mesures de sûreté du fret aérien (code SCC)	
a) Expédition sécurisée avec documentation conforme :	
Par kilo de poids brut	0,023 USD
Minimum par expédition	6,670 USD
Maximum par expédition	25,76 USD
b) Expédition non sécurisée ou documentation non conforme :	
Par kilo de poids brut	0,160 USD
Minimum par expédition	24,00 USD
Maximum par expédition	400,00 USD
V- Insurance risk crisis (IRC) Surcharge appliquée sur le poids brut	
Code SCI pour toutes destinations internationales (y compris DOM/TOM)	0,176 USD /kg Minimum : 8,80 USD Maximum : 352,00 USD
Code SCM en trafic intra-métropole	8,80 USD

Les frais repris ci-dessous sont applicables le cas échéant

I- Marchandises dangereuses : Taxe par expédition	161,50 USD
Répartition : Agent (code RAA)	72,20 USD
Compagnie (code RAC)	89,30 USD
II- Frais customs	
- Données reçues pré-validées (CGC)	11,72 USD/ LTA
- Données non reçues (CCC)	22,29 USD/LTA
III- Frais de débours : toutes relations ATAF/IATA (code DBC)	taxe de 10 % sur les débours
Minimum de perception :	62,73 USD

Barème des frais annexes à l'arrivée, Roissy CDG

Les frais repris ci-dessous sont à appliquer systématiquement sur la LTA

Frais de manutention aéroportuaire :	
Jusqu'à 200 kg	6,74 EUR
De 201 à 1 000 kg	14,24 EUR
De 1 001 à 2 000 kg	32,22 EUR
Plus de 2 000 kg (par tranche indivisible de 1 000 kg)	20,90 EUR

Annexe 4 – Messagerie « Louis Zamet » : Tarifs négociés

Le transporteur nous communique le prix suivant pour le transport des moulinets entre Roissy-CDG et Valence : 94,03 € pour l'envoi.

Annexe 5 – Agence Taffon – Valence

Rémunération de la prestation de commission de transport :

- Commission de transit : 75 EUR
- Commission : 8 % de la facture de Transcom Europa Detroit

Dédouanement :

Le dédouanement est effectué par Taffon à Valence (26).

Rémunération de la prestation de déclaration en douane :

- HAD import : 50 EUR HT
- Taxe Delta : 2,54 EUR HT

Annexe 6 – Extrait de la réglementation douanière

Nomenclature douanière

- 95 07 00 00 00 Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne ; épuisettes pour tous les usages ; leurres (autres que ceux des n^{os} 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires.
  ..... 95 07 10 00 00 Cannes à pêche
  - 95 07 20 90 00 Hameçons, même montés sur avançons
    95 07 20 10 00 Hameçons non montés
    ..... 95 07 20 90 00 autres
  ..... 95 07 30 00 00 Moulinets pour la pêche
  ..... 95 07 90 00 00 autres

Droits et taxes applicables

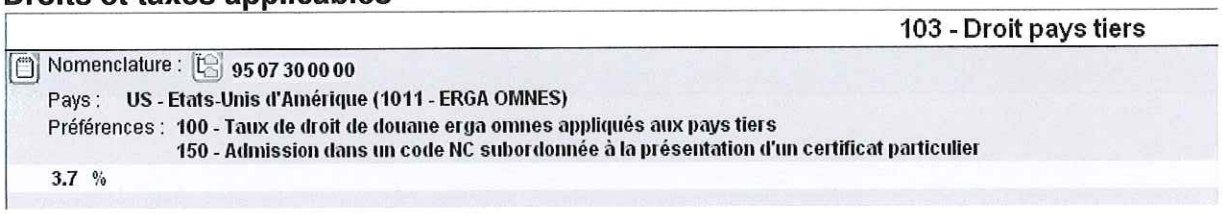

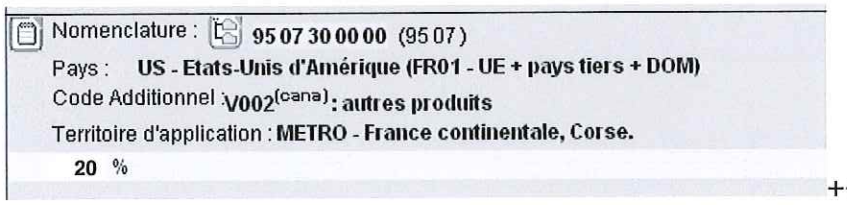

++

Répartition douanière du parcours aérien

Seuls le coût du transport aérien et l'assurance marchandise tout risque font l'objet d'une répartition pour l'établissement de la note de valeur.

Départ	Arrivée	% parcours hors UE
Détroit	Paris	70

Annexe 7 – Le taux de change

1 EUR = 1,3347 USD

Annexe 8 – Extraits de l'appel d'offres de Terre et Eaux

Article 3 – Les produits concernés
3.1 – Désignation
Cannes à pêche en eaux douces.
3.2 – Quantités annuelles livrées
9 360 cannes à pêche.
3.3– Fréquence de livraison
Une livraison hebdomadaire de 180 cannes à pêche sur une base de 52 semaines par an.
.../...
Article 7 – Prix d'achat HT rendu entrepôt Terre et Eaux d'Orange
Le prix d'achat HT d'une canne à pêche rendue entrepôt Terre et Eaux d'Orange ne doit pas excéder 234,50 EUR.
.../...
Article 12 – Contraintes environnementales
L'organisation logistique mise en place ne doit pas générer plus de 1 tonne de CO_2 par an.

Annexe 9 – Les cannes à pêche du fournisseur Nature et Pêche et les rolls

1/ Les cannes à pêche

Produit : cannes à pêche en eaux douces
Prix unitaire HT : 231,20 EUR départ Valence
Conditionnement : cartons de 0,15 × 0,15 × 1,50 m (L × l × h)
Nombre de cannes à pêche par carton : 1
Poids brut unitaire d'un carton : 985 grammes

2/ Les supports de charge : les rolls

Les cartons de cannes à pêche sont acheminés dans des rolls, fournis par la société Taffon, depuis le site de Nature et Pêche de Valence jusqu'à l'entrepôt Terre et Eaux d'Orange.

Les caractéristiques des rolls sont les suivantes :

- Dimensions d'un roll : 0,715 x 0,805 x 1,64 m (L x l x h)
- Tare d'un roll : 36 kg
- Capacité d'un roll : 20 cartons

Nature et Pêche doit disposer d'un nombre suffisant de rolls pour effectuer les livraisons et le stockage. La direction a donc décidé de louer à l'année le double du nombre de rolls nécessaires par envoi au départ de Valence.

Annexe 10 – Les deux hypothèses d'approvisionnement

A – Hypothèse 1 : la livraison directe

Il s'agit d'une livraison hebdomadaire de 180 cannes à pêche depuis le site de Nature et Pêche jusqu'à l'entrepôt de Terre et Eaux.

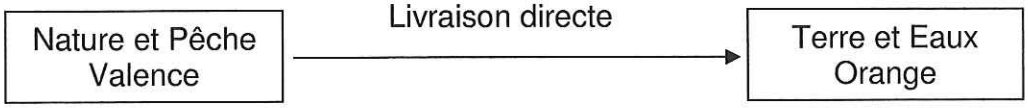

- Kilométrage entre Nature et Pêche et l'entrepôt de Terre et Eaux : 103 km
- Coût annuel de location d'un roll : 217 EUR
- Coût d'une livraison de 180 cannes à pêche : 317,46 EUR
- Coût du transport retour des rolls vides : forfait de 250 EUR par semaine.
- Émissions de CO_2 par trajet : 32 kg

B – Hypothèse 2 : livraison après entreposage et groupage sur la plate-forme d'Orange

1/ L'organisation générale

Nature et Pêche expédie un véhicule complet de 720 cannes à pêche toutes les 4 semaines à destination de la plate-forme Taffon d'Orange. Ce transport est réalisé par un véhicule de la société Taffon.
La plate-forme réceptionne les rolls, qui sont ensuite stockés dans une zone dédiée en attendant d'être livrés, à l'exception des rolls correspondant à la livraison de la première semaine qui sont immédiatement réexpédiés.
Les cannes à pêche de Nature et Pêche sont regroupées avec les produits des autres fournisseurs de Terre et Eaux et confiées à notre affrété, les Transports Berleux. Les livraisons des 180 cannes à pêche ont lieu une fois par semaine.

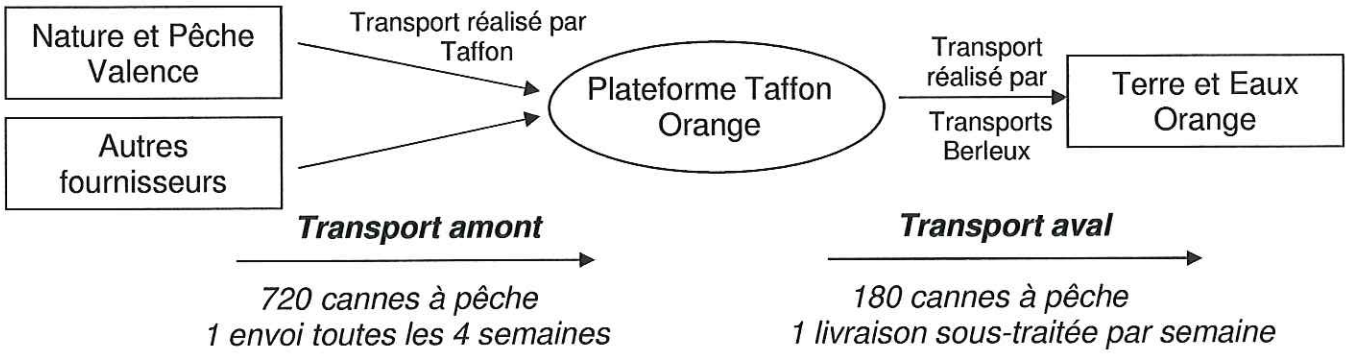

2/ Les moyens mis à disposition par Taffon

La zone de stockage sur la plate-forme d'Orange :

La plate-forme Taffon d'Orange stocke essentiellement des palettes sur palettiers. Elle dispose de ce fait d'un espace réduit pour le stockage des rolls de 60 m², actuellement occupé à 60 %.

Les véhicules :

Le parc de véhicules disponibles sur la plate-forme est composé de porteurs d'une capacité de 18 palettes 100 x 120 cm ou de 36 rolls, car un roll est équivalent à 0,5 palette 100 x 120 cm.

3/ Les différents coûts

a/ Coût de location d'un roll

Le coût annuel de location d'un roll est de 217 EUR.

b/ Coût du transport amont réalisé par la société Taffon

Extrait des coûts de la société Taffon

Porteur bâché 19 t	Terme kilométrique avec péages (CK)	0,536 € (0,458 € Hors péage)
	Terme journalier (CV + CS) (coût de véhicule + coût de structure) CV + CS	153,47 €
	Terme horaire (1 heure de temps de service) CC/h	22,12 €

Informations complémentaires sur le parcours réalisé par la société Taffon :

- Vitesse moyenne : 70 km/h
- Temps de service par jour d'exploitation d'un véhicule : 9,9 h
- Utilisation de l'autoroute sur l'ensemble du parcours
- Temps de chargement estimé : 0 h 30
- Temps d'attente et de déchargement à Orange estimés : 0 h 45
- Nombre de kilomètres entre le site de Nature et Pêche et la plate-forme Taffon Orange : 101 km
- Taffon applique un taux de marge de 50 % sur son coût de revient de transport

c/ Coût de stockage et de manutention sur la plate-forme Taffon d'Orange, marge incluse

- Coût de stockage des rolls : 1,10 EUR par semaine et par roll.
- Coût de réception (déchargement, contrôle et rangement) : 3 EUR par roll.
- Coût d'expédition (chargement véhicule) : 2 EUR par roll.

d/ Coût du transport aval réalisé par les Transports Berleux

La société Taffon d'Orange décide de regrouper l'envoi des 180 cannes de Nature et Pêche avec ceux des trois fournisseurs suivants : les Eaux Vives, Ediloisir Pêche et Mascaret.

Ce groupage à destination de l'entrepôt Terre et Eaux est confié aux Transports Berleux. Le coût moyen de livraison d'une canne à pêche est de 0,17 €.

La distance entre la plateforme Taffon Orange et le client Terre et Eaux est de 10 km.

e/ Coût du transport des rolls vides

Forfait de 230 EUR par semaine, marge incluse.

D - Émissions de CO_2

Transport amont réalisé par la société Taffon	32 kg de CO_2 par véhicule et par trajet
Transport aval réalisé par les Transports Berleux	1 kg de CO_2 par envoi et par trajet

Annexe A – Tableau comparatif des deux hypothèses (à rendre avec la copie)

<table>
<tr><td></td><td rowspan="2">Hypothèse 1 :
Livraison directe</td><td colspan="3">Hypothèse 2 : Livraison après entreposage et groupage</td></tr>
<tr><td></td><td>Transport amont*</td><td>Plate-forme Taffon</td><td>Transport aval**</td></tr>
<tr><td>Nombre de cannes à pêche expédiées par an</td><td>9360</td><td colspan="3">9360</td></tr>
<tr><td>Nombre de trajets réalisés par an</td><td>52</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Kilométrage annuel aller-retour</td><td rowspan="2"></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Total =</td></tr>
<tr><td>Nombre de rolls à louer à l'année</td><td>9 rolls x 2 = 18 rolls</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Coût moyen de la livraison à la canne à pêche</td><td rowspan="2"></td><td></td><td></td><td>0,17 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">Total (retour à vide des rolls non-inclus) =

Total (retour à vide des rolls inclus) =</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Émissions de CO_2 en kg par an</td><td rowspan="2"></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Total =</td></tr>
</table>

* transport entre le site de Nature et Pêche à Valence et la plate-forme de la société Taffon à Orange
** transport entre la plate-forme de la société Taffon à Orange et l'entrepôt de Terre et Eaux à Orange

Annexe B – QCM (à rendre avec la copie)
Pour chaque question, cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

Question 1

M. Michelon, conducteur grand routier, reprend une semaine de travail après son repos hebdomadaire. Son tableau de marche est le suivant :

Opération	Jour de début de l'opération	Heure de début de l'opération	Durée de l'opération	Jour de fin de l'opération	Heure de fin de l'opération	*Conduite cumulée*	*Service cumulé*
Prise en charge du véhicule	Lundi	8 h 15		Lundi			
Conduite A – B	Lundi	8 h 15	0,25 h	Lundi	8 h 30	*0,25 h*	*0,25 h*
Arrivée à B	Lundi	8 h 30		Lundi			
Chargement à B	Lundi	8 h 30	0,75 h	Lundi	9 h 15		*1 h*
Conduite B – C	Lundi	9 h 15	1,75 h	Lundi	11 h 00	*2 h*	*2,75 h*
Pause	Lundi	11 h 00	0,50 h	Lundi	11 h 30		
Conduite B – C	Lundi	11 h 30	2,75 h	Lundi	14 h 15	*4,75 h*	*5,5 h*
Pause	Lundi	14 h 15	0,75 h	Lundi	15 h 00		
Conduite B – C	Lundi	15 h 00	3,75 h	Lundi	18 h 45	*8,5 h*	*9,25 h*
Déchargement C	Lundi	18 h 45	1,00 h	Lundi	19 h 45		*10,25 h*
Conduite C – D	Lundi	19 h 45	0,75 h	Lundi	20 h 30	*9,25 h*	*11 h*
Repos	Lundi	20 h 30	7,00 h	Mardi	3 h 30		
Conduite C – D	Mardi	3 h 30	0,25 h	Mardi	3 h 45	*0,25 h*	*0,25 h*
Attente avant chargement	Mardi	3 h 45	1,25 h	Mardi	5 h 00		*1,5 h*
Chargement à D	Mardi	5 h 00	0,75 h	Mardi	5 h 45		*2,25 h*
Conduite D – E	Mardi	5 h 45	4,00 h	Mardi	9 h 45	*4,25 h*	*6,25 h*
Pause	Mardi	9 h 45	0,75 h	Mardi	10 h 30		
Conduite D – E	Mardi	10 h 30	3,00 h	Mardi	13 h 30	*7,25 h*	*9,25 h*
Déchargement à E	Mardi	13 h 30	1,25 h	Mardi	14 h 45		*10,5 h*
Conduite E – A	Mardi	14 h 45	1,25 h	Mardi	16 h 00	*8,5 h*	*11,75 h*
Repos	Mardi	16 h	12,00 h	Mercredi	4 h 00		

- ☐ M. Michelon n'a pas respecté ses temps de pause selon le règlement (CE) n° 561/2006
- ☐ M. Michelon a respecté son temps de repos journalier selon le règlement (CE) n° 561/2006
- ☐ M. Michelon a respecté ses temps de service
- ☐ M. Michelon a respecté le temps de conduite journalière selon le règlement (CE) n° 561/2006

Question 2

Une société française exporte aux États-Unis des cirés jaunes. Ils sont conditionnées par 10 sur cintres dans des cartons H - 120 cm, L - 80 cm, P - 50 cm.
Le poids brut d'un carton est de 12 kg. Elle confie chaque mois un envoi de 84 cartons à un commissionnaire de transport, qui se charge du groupage dans un conteneur 40' avec d'autres lots et du transport maritime au départ du Havre.

a) Le prix du transport maritime est de :

- ☐ 1 345,84 €
- ☐ 3 590,00 €
- ☐ 1 890,00 €
- ☐ 3 902,12 €

b) La loi applicable en France au contrat de transport maritime est : à

- ☐ La convention de Bruxelles originelle
- ☐ La convention de Bruxelles amendée par le protocole de 1979
- ☐ La convention de Hambourg
- ☐ Le Code des transports

EXTRAIT DU TARIF MARITIME

I- Frais de manutention portuaire :

	Conteneur FCL 20' et 40'	LCL et conventionnel à la tonne
Hambourg	180 €	15 €
Rotterdam	170 €	29 €
Anvers	190 €	17 €
Le Havre	190 €	25 €
Marseille/Fos	170 €	17 €

II- Prix du transport maritime à destination de New York

1. **Marchandises diverses en conventionnel ou LCL**

30 € / UP

Des suppléments sont perçus dans tous les ports pour les colis de plus de 10 tonnes ou mesurant plus de 12,20 m

2. **Marchandises en conteneur FCL :** 1 700 € / EVP

III- Surcharges :

- ✓ BAF 3 % du fret de base
- ✓ CAF 6 % du fret révisé (fret révisé = fret de base + BAF)

Question 3

Une entreprise française importe des peaux de bovin d'Argentine. Les conteneurs arrivent au port du Havre. Les peaux sont stockées sur place. Elles sont ensuite acheminées en Allemagne pour y subir une transformation substantielle. Les envois à partir du Havre se font au fur et à mesure des capacités de l'entreprise allemande.
Une fois traitées, elles sont acheminées et stockées à Rotterdam en attendant leur exportation vers la Chine.

Les régimes successifs utilisés pour l'ensemble de cette opération sont :

- ☐ Entrepôt sous douane, puis perfectionnement actif, puis entrepôt sous douane, puis exportation définitive.
- ☐ Entrepôt sous douane, puis perfectionnement passif, puis entrepôt sous douane, puis exportation définitive.
- ☐ Entrepôt sous douane, puis transit, puis perfectionnement actif, puis entrepôt sous douane, puis exportation définitive.
- ☐ Entrepôt sous douane, puis transit, puis perfectionnement actif, puis transit, puis entrepôt sous douane, puis exportation définitive.
- ☐ Entrepôt sous douane, puis transit, puis perfectionnement passif, puis transit, puis entrepôt sous douane, puis exportation définitive.